



Ces collectivités locales qui "offrent" des mutuelles santé à leurs habitants

05/10/2016



Le Loiret propose une mutuelle santé avec des réductions jusqu'à 25% à ses habitants. C'est le premier département à faciliter l'accès économique à une complémentaire. De nombreuses municipalités l'ont précédé sur cette voie.

Une mutuelle santé pour toute une population à un prix négocié ? C'est le "cadeau" qu'accordent de plus en plus de collectivités locales à leurs habitants pour faciliter leur accès à une [complémentaire santé](#). Loiret Santé est ainsi la première mutuelle santé proposée à l'échelon départemental.

"L'objectif est d'aider des publics les plus fragiles, souvent exclus du système médical pour des raisons financières. Nous constatons en effet une progression du renoncement aux soins, en raison de l'absence de complémentaire santé", souligne Alexandrine Leclerc, vice-présidente (UDI) du conseil départemental du Loiret. La mutuelle est accessible à ses résidents même s'il y ont une simple résidence secondaire.

Selon le département du Loiret, cette offre pourrait concerner 5 à 10% de la population qui bénéficieraient ainsi d'une réduction de 25% environ par rapport au coût d'une adhésion individuelle. Un [site internet dédié](#) a été ouvert par le département pour mettre en avant ce service inédit à un tel niveau. Un "tarificateur" en ligne permet même de comparer les différentes garanties et leur coût.

Plus de 1.400 communes proposent des mutuelles santé

Pour mettre en oeuvre ce dispositif, le département a signé un partenariat avec Actiom, une association d'assurés qui propose le choix entre une dizaine de formules de garanties. La cotisation annuelle à cette association (12 euros) est d'ailleurs un pré-requis pour bénéficier de la complémentaire.

Créé en 2010, cette association a déjà signé des conventions avec 1.400 communes et compte plus de 10.000 adhérents, mais c'est la première fois qu'elle passe une convention avec un département. Rien que sur l'Ile-de-France, plus de 116 communes dont des villes importantes comme Dammarie-les-Lys (21.000 habitants) ont ainsi signé de telles conventions. En région, des préfectures comme Besançon ou Chalon-sur-Saône proposent également des complémentaires santé à leurs habitants.



Frederic
BERGÉ

Grand reporter